



Fédération Syndicale Unitaire

François CLEMENT
Christophe DUMAILLET
Patrick LEBRUN
Co-secrétaires régionaux
FSU Auvergne Rhône Alpes

LYON, le 29 juin 2022

Objet : politique régionale d'expérimentation des équipes d'accueil, de prévention et de médiation dans et aux abords des lycées

Monsieur WAUQUIEZ, Président de la Région Auvergne Rhône-Alpes,

Nous avons appris que la Région veut mettre en place une expérimentation d'équipes d'accueil, de prévention et de médiation dans et aux abords des lycées, dénomination modifiée depuis la publication « Ma région en action » distribuée en septembre 2021 dans laquelle elles s'appelaient alors « *brigade régionale de sécurité* ».

Pour la FSU, première fédération des syndicats représentatifs des différents personnels travaillant en lycées publics ou agricoles, c'est NON à cette expérimentation.

Lors de la décision d'implanter des portiques dans tous les lycées, la FSU avait dénoncé cette mesure qui, pour sécuriser l'accès, donnait plutôt une image des lycées comme étant des lieux fermés sur l'extérieur.

Quel bilan a-t-il été fait de l'installation de ces portiques ? Nous ne le savons pas, mais les personnels sur le terrain ne peuvent que constater qu'ils ne sont pas adaptés au flux d'entrées et sorties des lycées : plusieurs fois dans la journée, les portails doivent être débloqués pour faciliter le passage de tout le monde.

Faut-il comprendre que ces portiques ne sont pas efficaces puisque doivent maintenant être créées ces équipes, déjà implantées dans la région Ile de France, mais dont la Chambre Régionale des Comptes a dénoncé la création car ne relevant pas de la compétence régionale ?

Vous souhaitez « renforcer la présence d'adultes dans et aux abords des établissements ... pour prévention, ... médiation ... apaisement ... » dans un document présenté en CT de la Région le 15/06. Les organisations syndicales ont unanimement refusé cette expérimentation lors de cette instance.

Nous avons consulté la page d'accueil du site de la société Fiducial pressentie pour assurer cette nouvelle mission : aucune page n'est intitulée « Prévention - Médiation ». Dans la page « La sécurité » selon Fiducial, les mots « prévention – médiation – apaisement » sont totalement absents : on lit plutôt un vocabulaire comme sécurité et sécurisation, contrôle, surveillance, formations sécuritaires.

Pour la FSU, nous rappelons que la prise en charge des élèves relève d'une compétence de l'Education Nationale et qu'aucun texte ne la délègue à la Région, en particulier à l'intérieur des établissements. Comme celle-ci serait le donneur d'ordre des missions à assurer par la société Fiducial, des injonctions pourraient vite devenir contradictoires entre le chef d'établissement qui a une autorité fonctionnelle au titre de l'État et les salarié.es agissant au nom de cette société.

Pour la FSU, ce ne sont pas de personnels de Fiducial ou autre société de sécurité dont ont besoin les lycées de notre Région pour fonctionner correctement, mais bien de personnels statutaires en nombre suffisant, remplacés poste à poste, le plus rapidement possible et de manière durable.

Pour la FSU, des personnels de l'Éducation Nationale, en plus des équipes de direction et des enseignantes et enseignants, ont dans leurs missions la prévention, la médiation et l'amélioration du climat dans les établissements : les infirmières et les infirmiers, les assistantes sociales et assistants sociaux, les psychologues de l'Éducation Nationale, les assistants et assistantes d'éducation, les conseillers et conseillères principales d'éducation, ... dont la FSU estime le nombre insuffisant.

De plus, vous reconnaissez dans votre rapport présenté en CT, la nécessité de renforcer la présence des adultes et la mission d'accueil : nous vous rappelons que la FSU Territoriale vous alerte depuis longtemps sur la souffrance des personnels ATTEE et la nécessité d'augmenter significativement leur nombre. Par-delà leurs fonctions non réductibles aux aspects techniques, ces personnels assurent tous des tâches d'accueil et sont indispensables pour le bon fonctionnement de la communauté éducative.

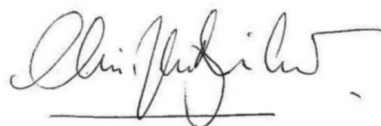
Pour la FSU, les Conseils d'Administration des lycées doivent être préalablement informés sur ce projet d'expérimentation s'ils sont concernés : la communauté éducative des lycées et leurs représentant.es élu.es doivent pouvoir se prononcer, par un vote, sur le bien fondé d'une telle expérimentation.

Pour la FSU, ce type de brigades, qui plus est privées, ne relève absolument pas de la Région : la prise en charge des élèves doit rester de la seule compétence de l'Etat.

Dans l'attente d'éléments de réponses, veuillez agréer, Monsieur le Président, nos salutations.



François CLEMENT



Christophe DUMAILLET



Patrick LEBRUN